



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Direction du Cabinet et de la Sécurité  
Service de la Communication Interministérielle  
Affaire suivie par : Catherine L'Helgoualc'h  
Tél : 02 97 54 87 23  
mobile : 06 03 70 60 57  
Mèl : [pref-communication@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr)  
Site internet : [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

Vannes, le 6 juillet 2015

## COMMUNIQUÉ de PRESSE

### **Déclarations de flux d'azote La valeur de référence départementale est connue**

En application du 5<sup>e</sup> programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, les exploitants qui produisent ou épandent des matières azotées en Bretagne doivent désormais déclarer chaque année les flux d'azote (quantités d'azote épandues ou cédées).

La première campagne de déclaration des flux d'azote s'est achevée le 15 janvier 2015. L'exploitation des données recueillies a permis aux services de l'État de définir, pour chaque département, la quantité moyenne d'azote de toutes origines (organique et minérale) épandue par hectare de surface agricole utile (SAU) au cours de la campagne culturale de référence 2013-2014.

**Dans le département du Morbihan, la pression d'azote total s'établit à 181,1 kg par hectare de SAU. Elle constitue la valeur de référence.**

En cas de dépassement de cette valeur, la pression d'azote total par hectare de SAU étant calculée chaque année, des mesures correctives prévues par la réglementation (projet de décret en cours de consultation du public) seront mises en œuvre.

Une fiche de synthèse peut être consultée sur le site Internet des services de l'État, [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr).

Consultez toute l'information de l'Etat dans le Morbihan  
sur internet [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr) et Twitter [@Prefet56](https://twitter.com/Prefet56)

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service économie agricole**

11 boulevard de la paix  
56019 Vannes

tel : 02-97-68-21-56